



réviser une pension alimentaire

Par **gigi35**, le **08/09/2011** à **11:14**

Bonjour,

Mon mari et moi nous voudrions révaloriser la pension alimentaire de sa fille car mon mari a une baisse de salaire assez importante et moi en congé parentale nous payons une pension de 180e, et je voudrais savoir sur qu'elle ressource le juge va ce basé sur ceux de 2009 ou de 2010 et si c'est possible que son ex concubine pouvait faire un transport sur deux car nous payons actuellement tout les mois 100e de frais d'essence. Son ex vit maintenant depuis 1 ans avec une personne ils ont aménager ensemble je voudrais savoir si son salaire est compris dans le ménage. Car là ca devient très dure car nous avons trois autre enfants. En fesant le calcul la pension + les frais d'essences et les frais d'habillement pour sa fille ca devient un budget très important tous les mois.

Merçi de votre réponse

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **12:23**

Vous pouvez demander, obtenir, ça c'est une autre affaire (un principe est que les enfants du second lit ne doivent pas léser les enfants du premier lit. Le raisonnement est aussi que vous saviez, en faisant les 3 qu'il y avait à assumer le 1er)

Par **gigi35**, le **08/09/2011** à **13:14**

on a toujours assumer a payé la pension alimentaire mais le faite que mon mari a une perte de salaire c'est pas pour au temps qu'on assume pas

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **14:43**

Tout à fait, donc il peut faire une requête au JAF en ce sens, qu'il argue de sa baisse de revenus (il devra aussi produire vos justificatifs de revenus car plus vous gagnez, moins il a de charges)

Par **gigi35**, le **08/09/2011** à **14:55**

et je voulais savoir si les salaires de son nouveau ami comptais ? merci